

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six Octobre, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 19 Octobre 2017.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 27 – REPRESENTES : 2.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry et PONTAC Serge, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

**EXCUSES** : M. FLIPPOT Jacky (*pouvoir à M. Jean-Michel BUF*) et M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme Véronique LE BORGNE*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mesdames Nathalie GUIHOT et Marie-France GUIHO.

<b>OBJET</b> :	<b>Acquisition de terrains appartenant à Mme Janine DURAND.</b>
----------------	---

N° 2017 / 10 / 26

*Dans le cadre des régularisations faites depuis quelques années, portant sur les anomalies cadastrales de biens, notamment celles relatives à des parcelles privées à usage du public,*

*Les parcelles référencées :*

- Section AW numéro 196 de 246 m<sup>2</sup>, partie intégrante de la Rue des Rigondais,*
- Section AR numéros 472 et 473 de 231 m<sup>2</sup>, situées rue de la Croix Rouge, constituant une voie d'accès à des biens communaux,*
- Section AW numéro 182 de 430 m<sup>2</sup>, partie du ruisseau dans la vallée du Courgeon,*
- Section AX numéro 273 de 49 m<sup>2</sup>, en bordure du ruisseau dans la vallée du Courgeon,*
- Section AX numéro 274 de 69 m<sup>2</sup>, en bordure du ruisseau dans la vallée du Courgeon,*
- Section AX numéro 275 de 15 m<sup>2</sup>, en bordure du ruisseau dans la vallée du Courgeon,*
- Section AX numéro 269 de 15 m<sup>2</sup>, en bordure du ruisseau dans la vallée du Courgeon,*
- Section AX numéro 270 de 107 m<sup>2</sup>, partie du ruisseau de la vallée du Courgeon,*

*sont des biens dont la seule héritière est Madame Janine DURAND demeurant au 6, Cours du Général Charles de Gaulle à NANS LES PINS (83860).*

*.../...*

*En effet, à la suite d'omissions lors du règlement des successions de ses ascendants, certains biens immobiliers sont restés cadastrés à leur nom,*

*La propriétaire par héritage, est disposée à céder à la commune et pour l'Euro symbolique l'ensemble de ces parcelles.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'avis favorable de la Commission Municipale Urbanisme – Agriculture – Travaux du 13 Juin 2017,*

*Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,*

*Considérant l'intérêt pour la commune de régulariser ces situations cadastrales,*

*Considérant l'accord écrit reçu le 12/10/2017 de principe d'une vente pour l'Euro symbolique,*

*Considérant la lettre du Ministère de l'Économie et des Finances en date du 26 Décembre 2016 et la charte de l'évaluation domaniale de Décembre 2016 élaborée en concertation avec l'AMF nous informant que pour les collectivités soumises à consultation obligatoire, l'application des seuils implique la saisine effective du service du Domaine uniquement dans les cas d'acquisitions de biens dont la valeur vénale estimée est égale ou supérieure à 180.000 euros hors droits et taxes.*

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

*APPROUVE l'acquisition pour l'euro symbolique des biens suivants :*

- Section AW numéro 196 de 246 m<sup>2</sup>, partie intégrante de la Rue des Rigondais,*
- Section AR numéros 472 et 473 de 231 m<sup>2</sup>, situées rue de la Croix Rouge, voie d'accès à des biens communaux,*
- Section AW numéro 182 de 430 m<sup>2</sup>, partie du ruisseau de la vallée du Courgeon,*
- Section AX numéro 273 de 49 m<sup>2</sup>, en bordure du ruisseau dans la vallée du Courgeon*
- Section AX numéro 274 de 69 m<sup>2</sup>, en bordure du ruisseau de la vallée du Courgeon,*
- Section AX numéro 275 de 15 m<sup>2</sup>, en bordure du ruisseau de la vallée du Courgeon,*
- Section AX numéro 269 de 15 m<sup>2</sup>, en bordure du ruisseau de la vallée du Courgeon,*
- Section AX numéro 270 de 107 m<sup>2</sup>, partie du ruisseau de la vallée du Courgeon,*

*APPROUVE le transfert de la parcelle section AW numéro 196 dans le domaine public communal,*

*.../...*

*INFORME que l'avis du service du Domaine n'est pas requis,*

*DIT que les actes seront réalisés chez Maître RUAUD Damien, Notaire à Blain ou choisi par le vendeur,*

*PRECISE que l'ensemble des frais, en ce compris notamment les frais d'attestations de propriété suite aux décès de M. François GUIHARD, de Mme Madeleine Marie Josèphe GUIHARD née BOUTIN et de Madeleine Jeanne Marie Juliette BOUTIN, sera pris en charge par la Commune de Blain,*

*AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes ou documents afférents à ce dossier.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 31 Octobre 2017,  
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20171026-CM-2017-10-26-  
DE  
Date de télétransmission : 31/10/2017  
Date de réception préfecture : 31/10/2017

Session du Conseil municipal du 26 Octobre 2017  
Délibération n° 2017 / 10 / 26